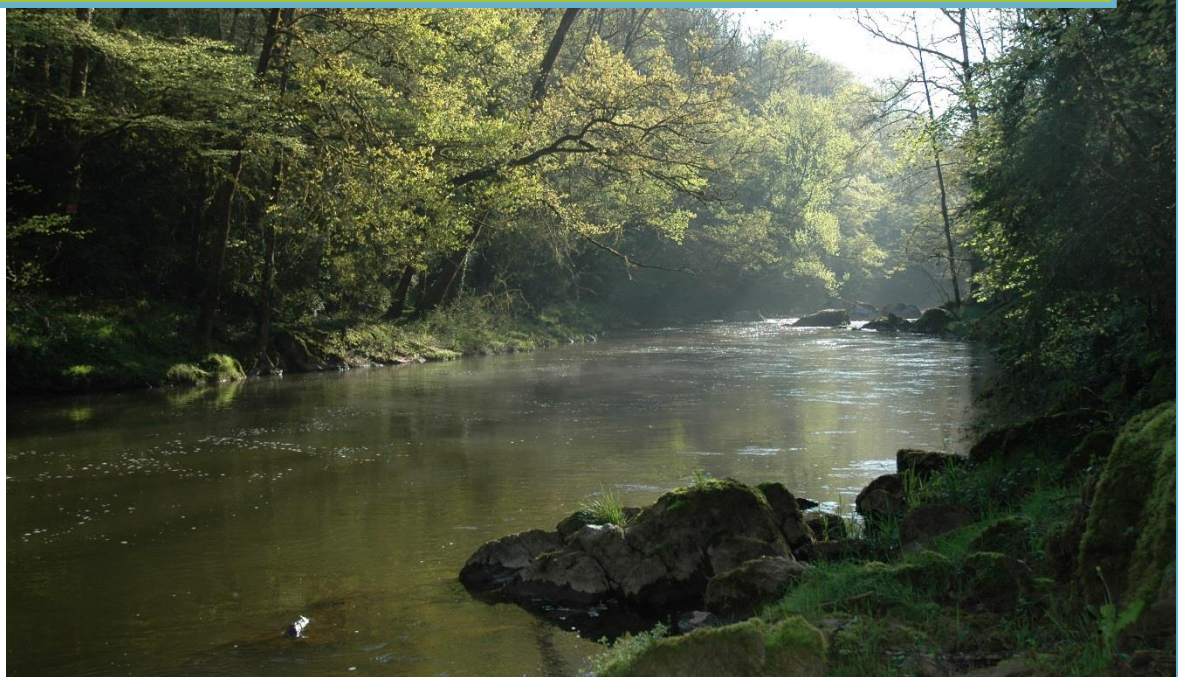


Conception, fabrication, fourniture et pose de panneaux de signalétique à vocation « baignade »



CAHIER DES CHARGES

<i>Maître d'ouvrage</i>
Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)

<i>Objet de la consultation</i>
Conception, fabrication, fourniture et pose de panneaux de signalétique à vocation « baignade »

<i>Remise des offres</i>
Date et heure limites de réception : Jeudi 23 juin à 18h30 Modalité : par mail à contact@aveyronamont.fr avec pour objet : NE PAS OUVRIR - DEVIS Conception, fabrication, fourniture et pose de panneaux de signalétique à vocation « baignade »

SOMMAIRE

1. Procédure de consultation	4
1.1. Pouvoir adjudicateur	4
1.2. Procédure de consultation	4
1.3. Publication	4
1.4. Durée.....	4
1.5. Prix.....	4
1.6. Remise des offres	4
1.7. Jugement des offres.....	4
1.8. Renseignements techniques et administratifs	4
2. Contexte.....	5
3. Contenu	6
3.1. Détail des informations à faire apparaître sur les panneaux baignade.....	6
3.2. LOT N°1 : conception graphique et mise en page des visuelles pour les panneaux baignade	7
3.3. LOT N°2 : fabrication, impression et fourniture des panneaux baignade	8
3.4. LOT N°3 : pose des panneaux baignade.....	9
4. Sites minimums d'implantations	10
4.1. Compolibat : L'Aveyron à l'aire de loisirs de Compolibat.....	11
4.2. Villefranche de Rouergue : L'Aveyron au Gourgassies	12
4.3. Villefranche de Rouergue : L'Aveyron au gîte d'étapes GR.....	13
4.4. Najac : L'Aveyron à l'aire de loisirs de Najac	14
5. Modèle de devis	15
5.1. LOT N°1 : conception graphique et mise en page des visuelles pour les panneaux baignade	15
5.2. LOT N°2 : fabrication, impression et fourniture des panneaux baignade	15
5.3. LOT N°3 : pose des panneaux baignade.....	15

1. Procédure de consultation

1.1. Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)

16, rue de la Muraille – 12390 RIGNAC

Tel : 05.65.63.58.21

Courriel : contact@aveyronamont.fr Site internet : www.aveyron.amont.fr

1.2. Procédure de consultation

Demande de devis (estimatif largement inférieur au seuil de 40 000 € HT)

Au vu des propositions, le SMBV2A peut décider de négocier avec les candidats présentant les offres les mieux classées au regard des critères énoncés au Jugement des offres du présent règlement de consultation. Les caractéristiques non négociables du marché sont les suivantes : l'objet du marché, les critères de sélection des candidatures ou des offres, les normes techniques fixées par le maître d'ouvrage. La négociation peut porter sur tout autre élément du marché.

1.3. Publication

Site du SMBV2A à l'adresse : <http://aveyronamont.fr/index.php/marches-publics/>

1.4. Durée

De octobre 2022 à juillet 2023

1.5. Prix

Les prix sont fermes.

Les prestations sont décomposées en 3 lots :

- Lot n°1 : Conception graphique et mise en page des visuels pour les panneaux baignade
- Lot n°2 : Fabrication et fourniture des panneaux baignade
- Lot n°3 : Pose des panneaux baignade

L'offre financière doit être présentée selon le(s) modèle(s) de devis en partie 5.

1.6. Remise des offres

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- le présent cahier des charges, dûment paraphé et signé,
- le(s) modèle(s) de devis, dûment renseigné et signé,
- si possible, une note comprenant à minima les informations suivantes : moyens humains et matériels affectés à la mission ; références sur des missions similaires,

1.7. Jugement des offres

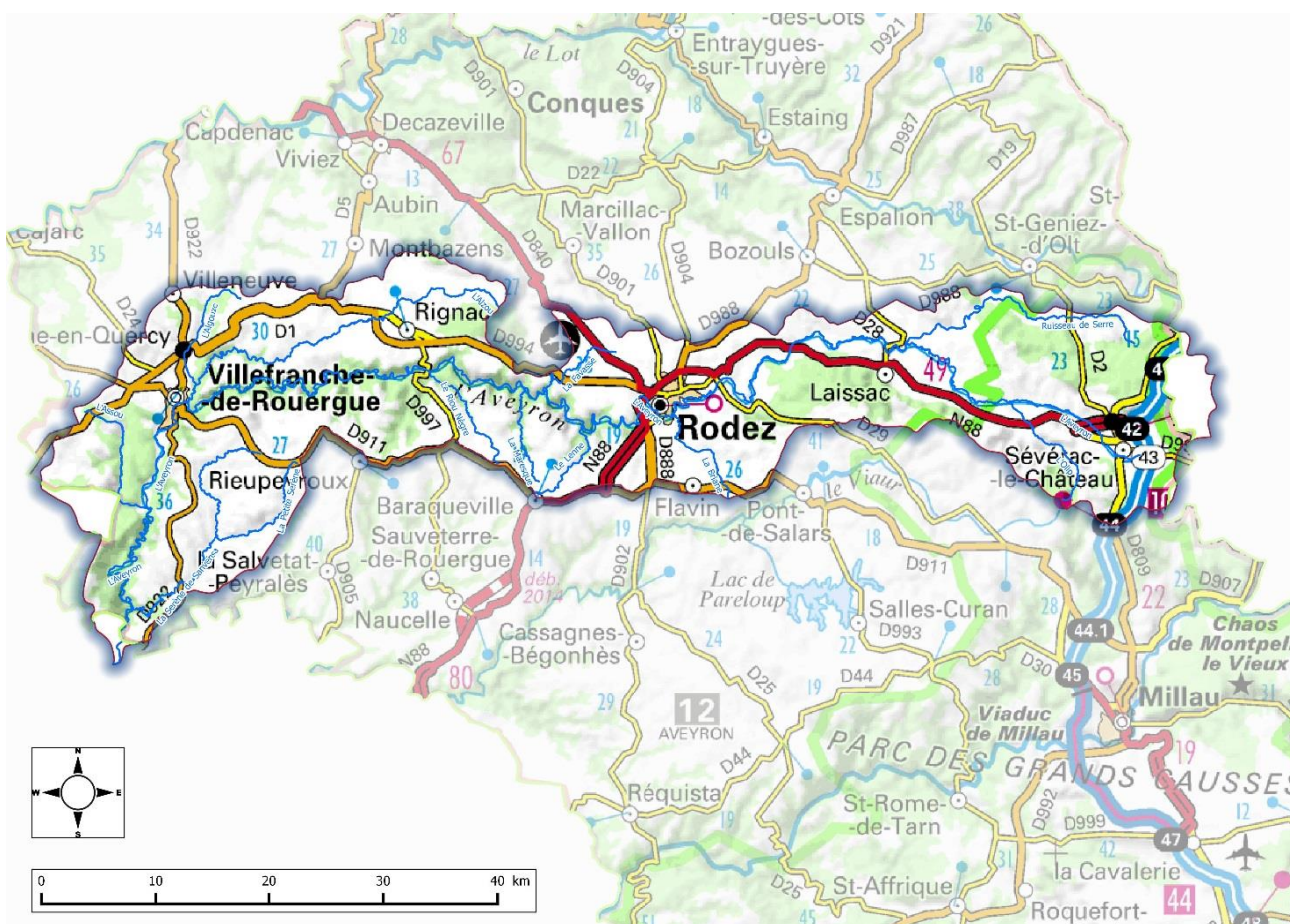
Le maître d'ouvrage choisira l'offre qu'il jugera économiquement la plus avantageuse selon la valeur technique des offres (60%), et le prix des prestations (40%).

1.8. Renseignements techniques et administratifs

Pour tout renseignement concernant la présente consultation, vous êtes invités à contacter Mme Marion SUDRES, chargé de mission au SMBV2A, de préférence par courriel, marion.sudres@aveyron-mont.fr, ou par téléphone, 05 65 63 58 21 ou 06 81 31 45 90

2. Contexte

Le bassin versant de l'Aveyron est un lieu privilégié pour les activités aquatiques, particulièrement sur les rivières du territoire, à proximité des sites touristiques ou des pôles urbains. 3 points de baignade officiel existent sur le bassin versant (lac Cisba Séverac d'Aveyron, lac de Lenne Baraqueville, rivière Aveyron à Belcastel).



Carte n°1 : bassin versant Aveyron amont.

Le contrat de rivière Aveyron amont prévoit, à travers ces actions Baignade-1 et Baignade-2, d'accompagner les collectivités volontaires vers une officialisation de nouveaux points de baignades : 4 sont en cours de réflexion (1 à Compolibat, 2 à Villefranche de Rouergue et 1 Najac).

Les responsables des eaux de baignade doivent assurer et mettre à jour régulièrement, entre le 1er juillet et le 30 août, un affichage obligatoire à destination du public sur les sites de baignade.

Le SMBV2A dans le cadre de l'accompagnement qu'il assure auprès des gestionnaires des sites de baignade, souhaite proposer une harmonisation des affichages au niveau des sites de baignade afin d'améliorer la gestion quotidienne et la communication auprès des pratiquants de la baignade (présentation du site, classement, qualité de l'eau, interdiction de baignade, etc.). Des informations pédagogiques et de sensibilisation aux milieux naturels, en particulier sur les milieux aquatiques, seraient également mises en avant sur les supports créés.

3. Contenu

3.1. Détail des informations à faire apparaître sur les panneaux baignade

Les informations obligatoires qui doivent figurer sur les panneaux baignade sont :

- Classement de la baignade à l'issue de la saison précédente transmis par l'ARS : insuffisante, suffisante, bonne ou excellente.

Légende :

Excellent



Bon



Suffisant



Insuffisant



Pas de
classement



Insuffisamment
de prélèvements



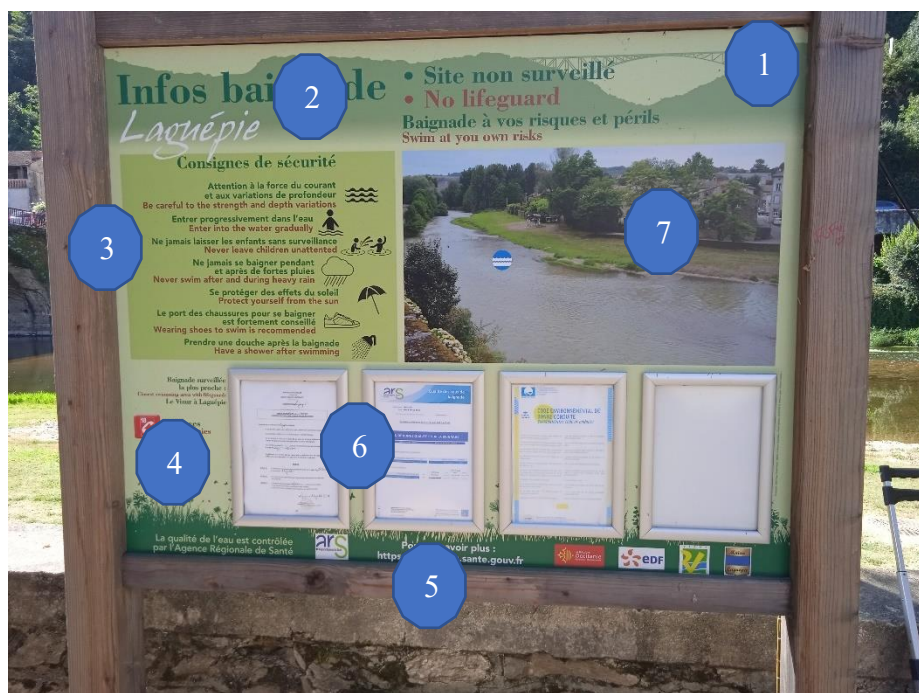
- Fiche de synthèse du profil de baignade actualisée chaque année (feuille format A4 portrait) *
- Derniers résultats du contrôle sanitaire (feuille format A4 portrait) *
- Le cas échéant : arrêté municipal interdisant temporairement la baignade (feuille format A4 portrait)*
- Inscription « Baignade interdite » (feuille format A4 portrait) *

Une information complémentaire accompagnera l'affichage obligatoire :

- nom de la baignade, du cours d'eau, de la commune concernée et de l'identité Aveyron Amont ;
- consignes de prévention pour la baignade ;
- pour les sites surveillés, signalétique relative au danger baignade (drapeaux) ;
- information et illustration de sensibilisation sur les milieux aquatiques ;
- numéros d'urgence ;
- logos des partenaires.

* Ces documents au format papier sont mis à jour régulièrement et doivent être protégés des intempéries et fermés à clefs grâce à un système de vitrine étanche.

Exemple de réalisation :



Visuel imprimé face recto (verso de couleur unie neutre) avec :

- (1) Plaques interchangeables avec logo du classement baignade
- (2) 1 Zone de titre
- (3) 1 Encart permanent : consignes de sécurité
- (4) 1 Encart permanent : sensibilisation « milieux », *A rajouter non présent sur la photo*
- (5) Zone logos partenaires
- (6) 1 vitrine ou plusieurs vitrines : 4 A4 (portrait)
- (7) Photo légendé du site

Structure poteaux et traverses en bois, résistante aux intempéries (imputrescible)

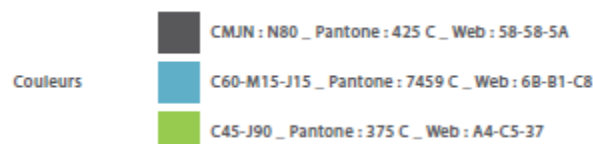
Fixations d'ancrage dans le sol, amovibles (béton et quincaillerie adaptée)

3.2. LOT N°1 : conception graphique et mise en page des visuelles pour les panneaux baignade

Pour la conception graphique le prestataire devra disposer en interne ou en sous-traitance des compétences requises et des logiciels adaptés à la réalisation des visuels.

La conception graphique devra respecter les éléments de charte graphique fournis par le maître d'ouvrage et s'appuyer sur le rendu des derniers outils de communication créés par celui-ci.

Charte graphique SMBV2A :



L'ensemble des éléments (titre, consignes, sensibilisation, logo du classement, logos partenaires) devront être mis en page.

La conception graphique concernera notamment les éléments suivants (cf. n° sur le schéma précédent) :

- (2) 1 Zone de titre
- (3) 1 Encart permanent : consignes de sécurité
- (4) 1 Encart permanent : sensibilisation « milieux »

(2) Chaque panneau comportera une zone de titre spécifique à chacun des sites de baignade. Le titre comportera le nom de la plage, le nom du cours d'eau, le nom de la commune et l'identité « Aveyron Amont » et indiquera la baignade surveillée la plus proche. Le maître d'ouvrage fournira un tableau récapitulatif précisant les différents éléments de la zone de titre. Dans la zone des logos des partenaires, celui de la commune et de la communauté de communes seront intégrés s'ils existent.

(3) En ce qui concerne les consignes de sécurité pour la baignade, des icônes libres de droit seront à privilégier et le cas échéant, pour certaines, s'il n'en existe pas elles pourront être à créer. En dessous des consignes en français une traduction en anglais sera réalisée.

Les consignes de sécurité sont identiques sur les panneaux. Des consignes sont ajoutées sur des panneaux pour indiquer la légende des drapeaux pour les baignades surveillées.

(4) Des illustrations simples devront être créées afin d'illustrer les quelques notions de sensibilisation sur le fonctionnement des rivières qui seront proposées par le maître d'ouvrage (texte fourni).

La partie sensibilisation « milieux » est identique sur les panneaux.

Dans le cadre de cette action d'harmonisation de l'affichage des baignades Aveyron, le nombre de panneaux est estimé à minimum 4 et maximum 7. Ils sont soumis à un accord préalable des gestionnaires. Ils présenteront tous une trame générale commune pour le visuel (cf. schéma précédent). Les différences porteront principalement sur la zone de titre, le logo du classement, les logos partenaires.

Il n'est pas prévu de conception graphique pour les pictogrammes relatifs au classement des baignades (n°1 sur le schéma précédent). Les pictogrammes seront fournis par le maître d'ouvrage et devront respecter les couleurs officielles européennes.

Ces pictogrammes sont susceptibles chaque année de changer et doivent par conséquent être facile à remplacer (plaque vissée, autocollant, etc.). Le prestataire devra proposer d'intégrer ce pictogramme soit directement sur le panneau au niveau du visuel imprimé ou sur un élément ajouté, fixé à la structure bois ou au niveau d'une zone réservée dans la vitrine en fonction de sa dimension et de la place disponible.

Le prestataire proposera une maquette projet de la trame générale du visuel qui sera validé par le maître d'ouvrage puis adaptée pour chaque panneau. Ces maquettes feront l'objet d'aller-retour avec le maître d'ouvrage autant de fois que nécessaire jusqu'à validation.

L'ensemble des fichiers sources finaux des visuels et illustrations spécifiquement créés seront livrés au SMBV2A en format modifiable et en format .pdf et jpeg.

Pour chaque panneaux les fichiers numériques devront être validés par le maître d'ouvrage.

3.3. LOT N°2 : fabrication, impression et fourniture des panneaux baignade

La structure des panneaux baignade sera en bois (poteaux, traverses...) et le panneau (pour impression du visuel) en aluminium de préférence, épaisseur 8 millimètres, pour le visuel. Les matériaux utilisés pour leur fabrication devront être résistants au temps, aux intempéries, aux UV et au gel.

Le panneau sera d'une taille d'environ 145 cm par 120 cm (utile 140 x 118 cm). La traverse basse sous le visuel sera à une hauteur d'environ 90cm du sol. Le prestataire est libre de faire des propositions de dimensionnement permettant de faciliter la lecture des informations.

Le panneau présentera une face décor (recto) et sera de couleur neutre unie au dos. Le visuel fourni (cf. lot1) sera imprimé avec une technique garantissant la bonne tenue des inscriptions dans le temps, face aux risques de dégradation, intempéries, etc.

La conception graphique des éléments imprimés fait l'objet du lot 1 du présent marché.

Le panneau sera équipé d'une vitrine extérieure en aluminium de préférence, étanche et anti-condensation avec un fond tôle. La couleur de la structure de la vitrine est à définir. La vitrine ou les vitrines doivent pouvoir contenir à minima 4 feuilles A4 portrait.

Concernant le pictogramme interchangeable relatif au classement des baignades (n°1 sur le schéma précédent), et en fonction du choix retenu dans le lot 1, il sera à intégrer soit directement sur le panneau au niveau du visuel imprimé ou sur un élément ajouté, fixé à la structure bois ou au niveau d'une zone réservée dans la vitrine en fonction de sa dimension et de la place disponible.

Dans le cadre de cette action d'harmonisation de l'affichage des baignades Aveyron, le nombre de panneaux est estimé à minimum 4 et maximum 7. Ils sont soumis à un accord préalable des gestionnaires.

Un BAT du panneau avec les côtes définitives sera à réaliser et validé par le maître d'ouvrage avant commande pour chaque panneau monté, précisant le support de fixation.

Les prix sont détaillés en prenant en compte le dispositif de fixation. Ils comprennent l'ensemble des étapes de fabrication et de fourniture.

Les panneaux, socles et poteaux seront livrés auprès du Syndicat mixte du bassin versant du Aveyron Amont (un point de livraison Rignac) ou du poseur.

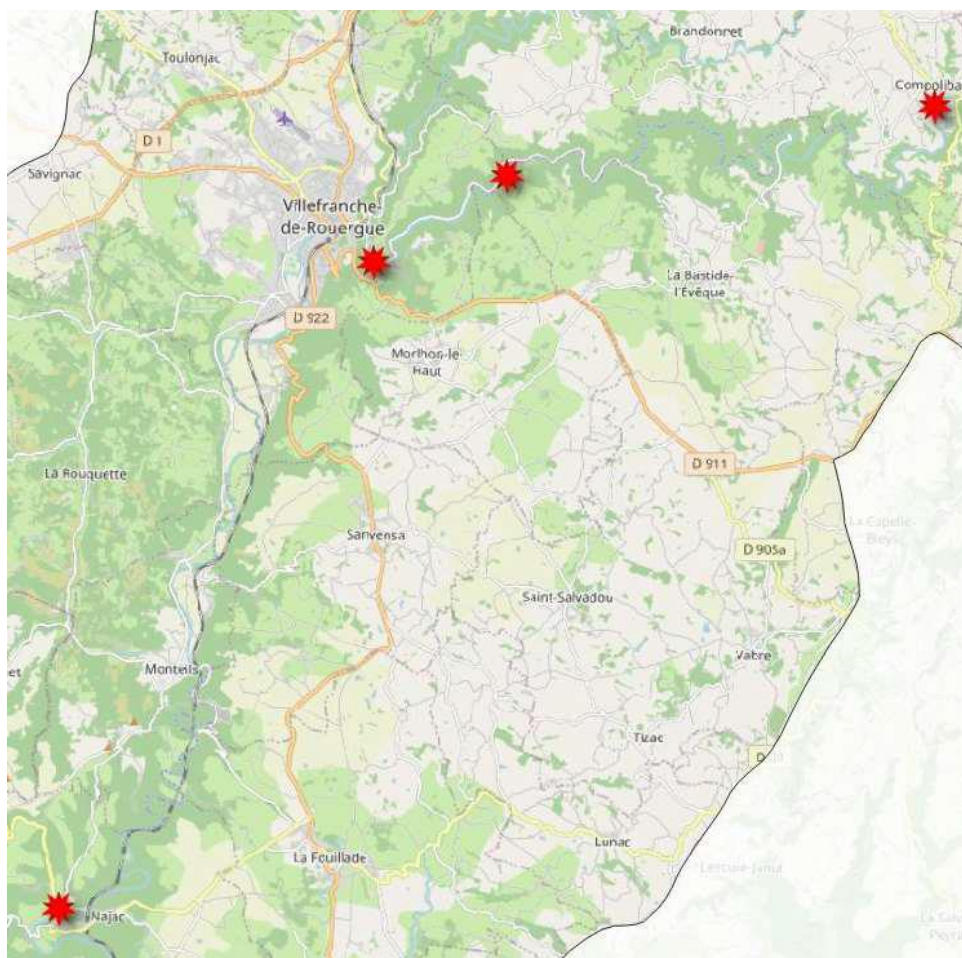
Chaque ensemble structure et panneau devra être étiqueté précisément au nom de la baignade et de la commune selon la liste fournie par le maître d'ouvrage.

3.4. LOT N°3 : pose des panneaux baignade

Le prestataire chiffrera le coût forfaitaire quel que soit le lieu d'implantation pour la pose des panneaux baignade dont la mise en place du support.

Dans le cadre de cette action d'harmonisation de l'affichage des baignades Aveyron, le nombre de panneaux est estimé à minimum 4 et maximum 7. Ils sont soumis à un accord préalable des gestionnaires.

Les emplacements envisagés des panneaux baignade sont localisés sur la carte ci-dessous :



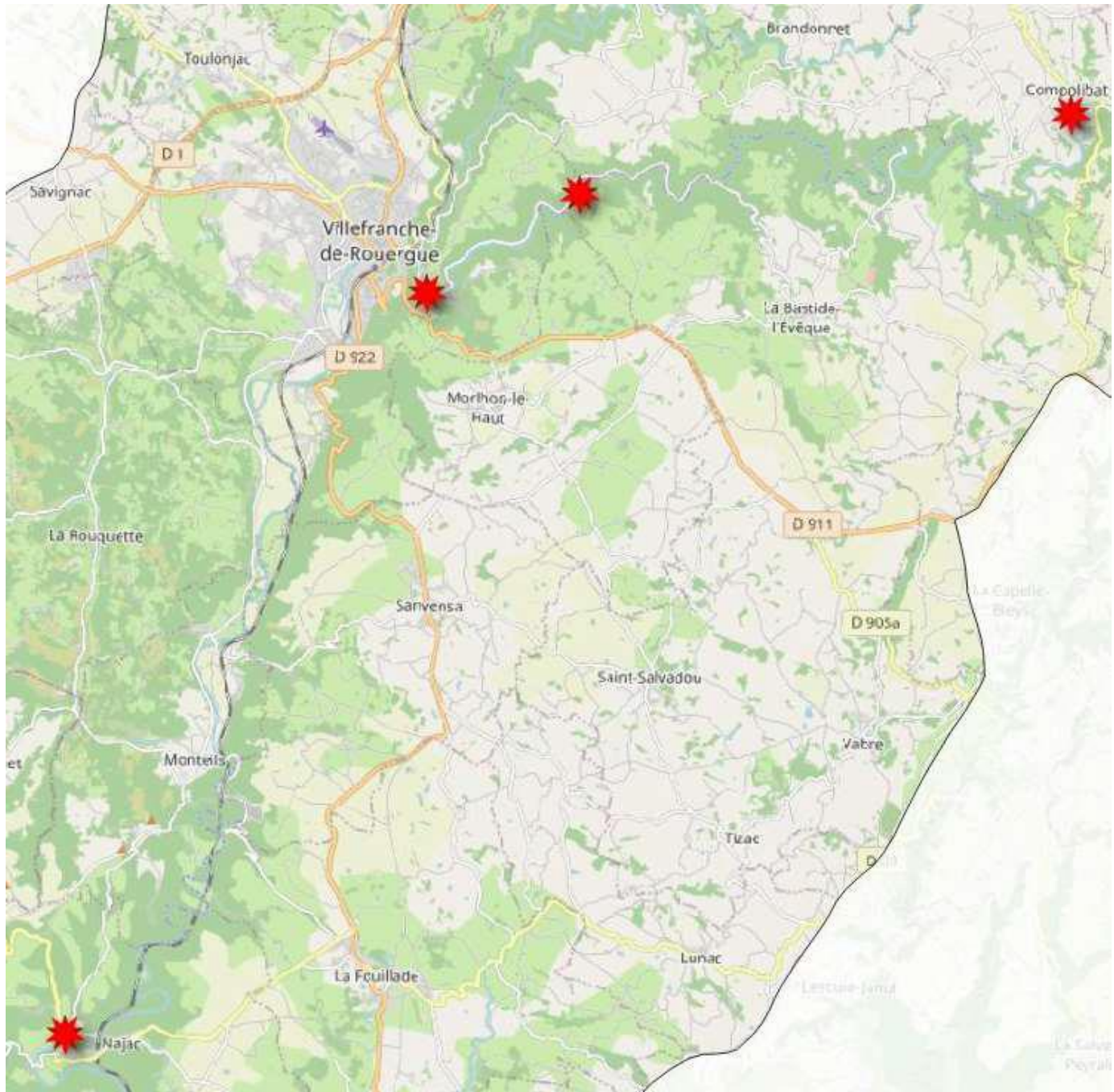
Concernant le lieu d'implantation du panneau baignade, une convention sera signée préalablement entre le propriétaire, le maire de la commune et le SMBV2A, s'il s'agit d'une parcelle privée ou entre le maire et le SMBV2A s'il s'agit d'une parcelle publique.

Chaque emplacement et support sera donc validé au préalable avec le maître d'ouvrage et/ou la commune concernée. Il sera matérialisé physiquement et précisément par le maître d'ouvrage et/ou la commune concernée.

Les sites sont accessibles en véhicule. La pose pourrait se faire en deux temps avec préparation des plots béton pour ancrage des mobiliers.

4. Sites minimums d'implantations

Les emplacements envisagés des panneaux baignade sont localisés sur la carte ci-dessous :



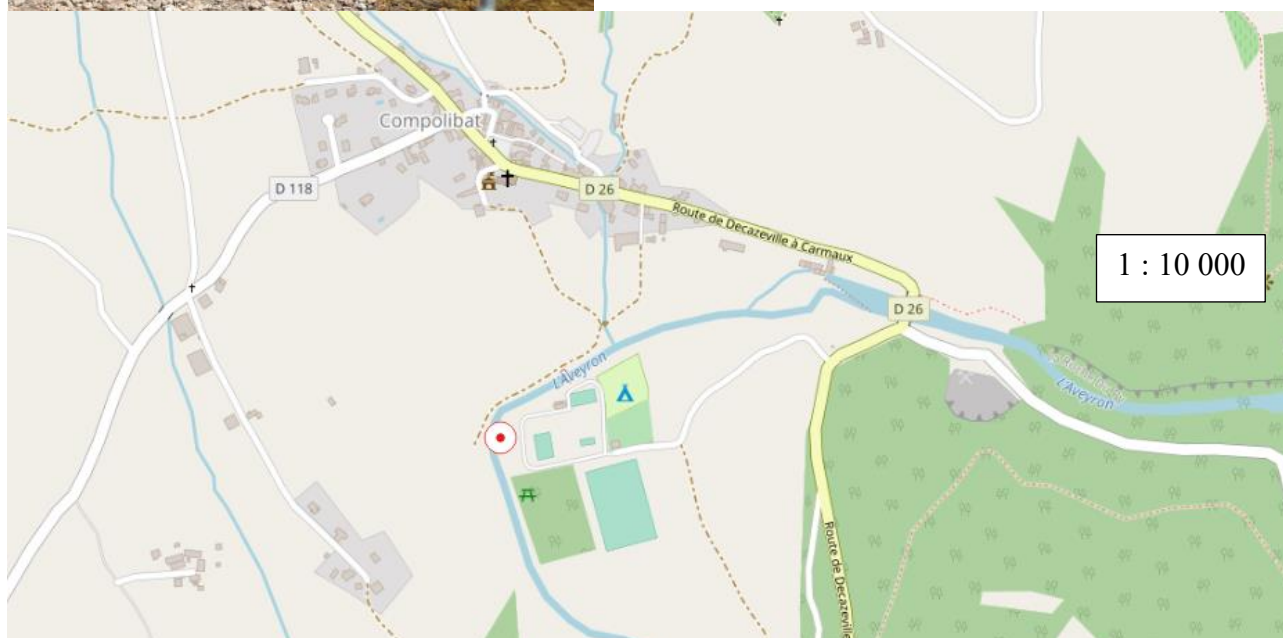
Il s'agit de Compolibat (1 site), Villefranche de Rouergue (2 sites) et Najac (1 site).

4.1. Compolibat : L'Aveyron à l'aire de loisirs de Compolibat

Nom	Commune	X*	Y*
L'Aveyron à l'aire de loisirs de Compolibat	Compolibat	635877	6364209



Aucun aménagement à prévoir sur ce site. Les gens se baigneront à leur risques et périls.



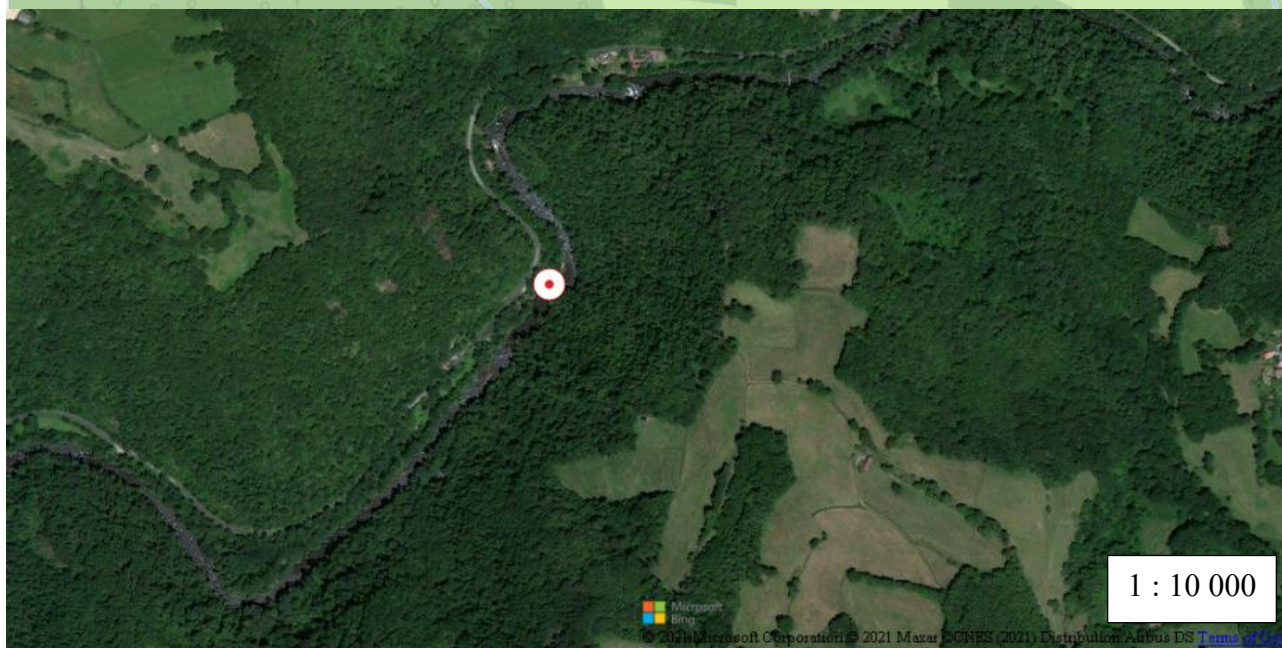
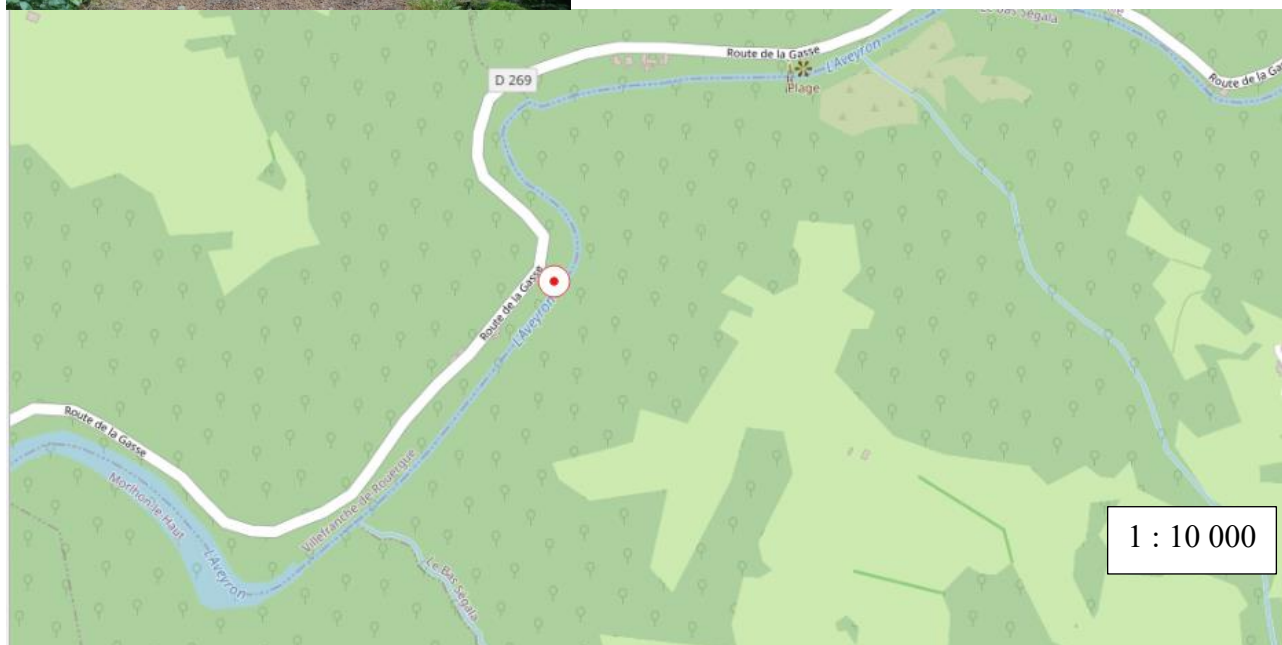
4.2. Villefranche de Rouergue : L'Aveyron au Gourgasies

Nom	Commune	X*	Y*
L'Aveyron au Gourgasies	Villefranche de Rouergue	626931	6362752



L'accès s'effectue par un chemin surplombant le site. L'entrée du chemin, dans le sens Villefranche de Rouergue vers La Bastide L'évêque, est après le hameau Gourgasies dans le virage juste après l'emplacement de stationnement et son mur de soutènement.

Aucun aménagement à prévoir sur ce site. Les gens se baigneront à leur risques et périls.

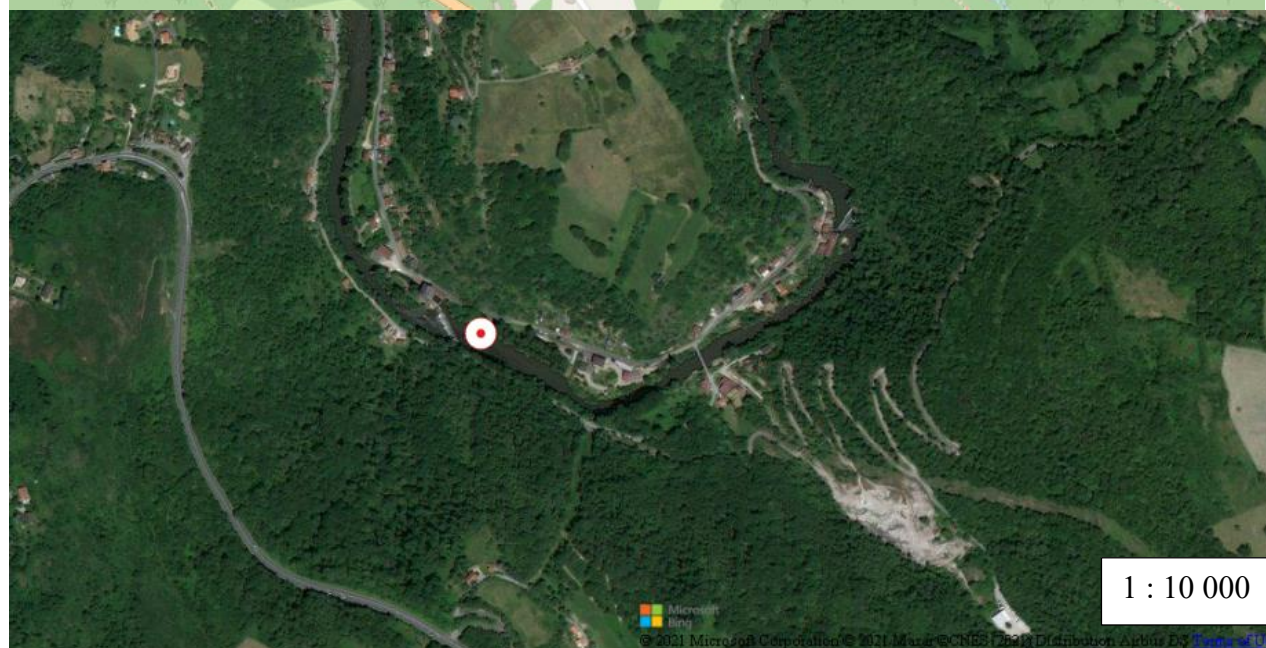
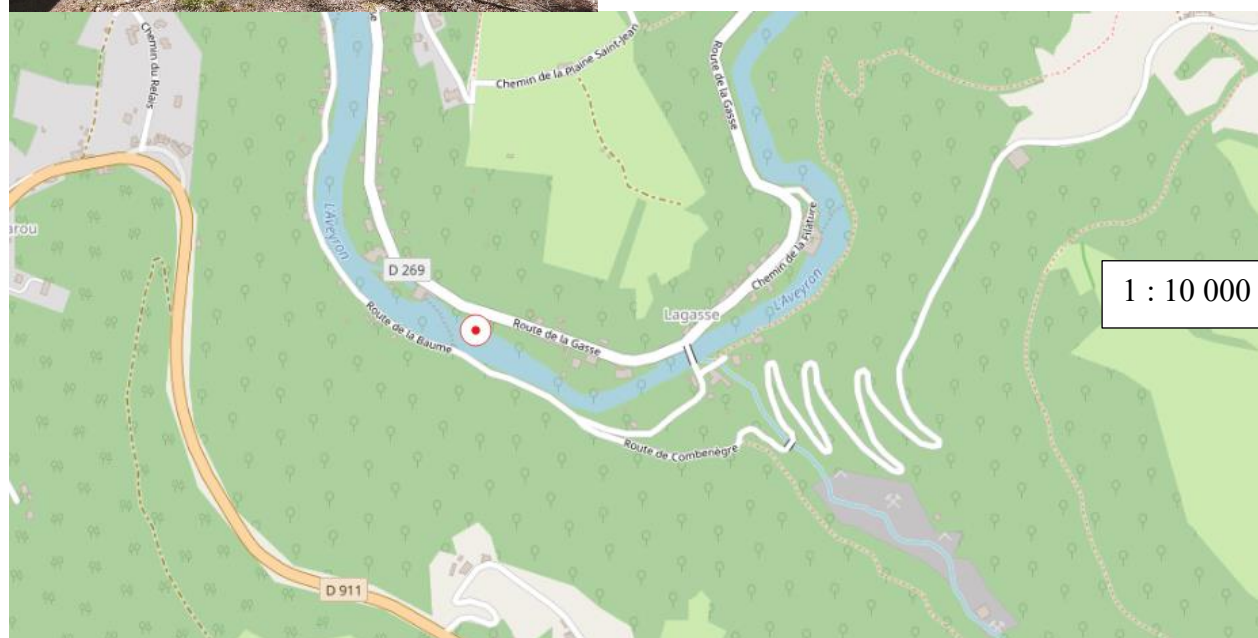


4.3. Villefranche de Rouergue : L'Aveyron au gîte d'étapes GR

Nom	Commune	X*	Y*
L'Aveyron au Gîte d'étape GR	Villefranche de Rouergue	624146	6360952



Sur ce site il est prévu d'aménager la baignade via l'implantation d'une piscine flottante, d'un poste de secours, ...

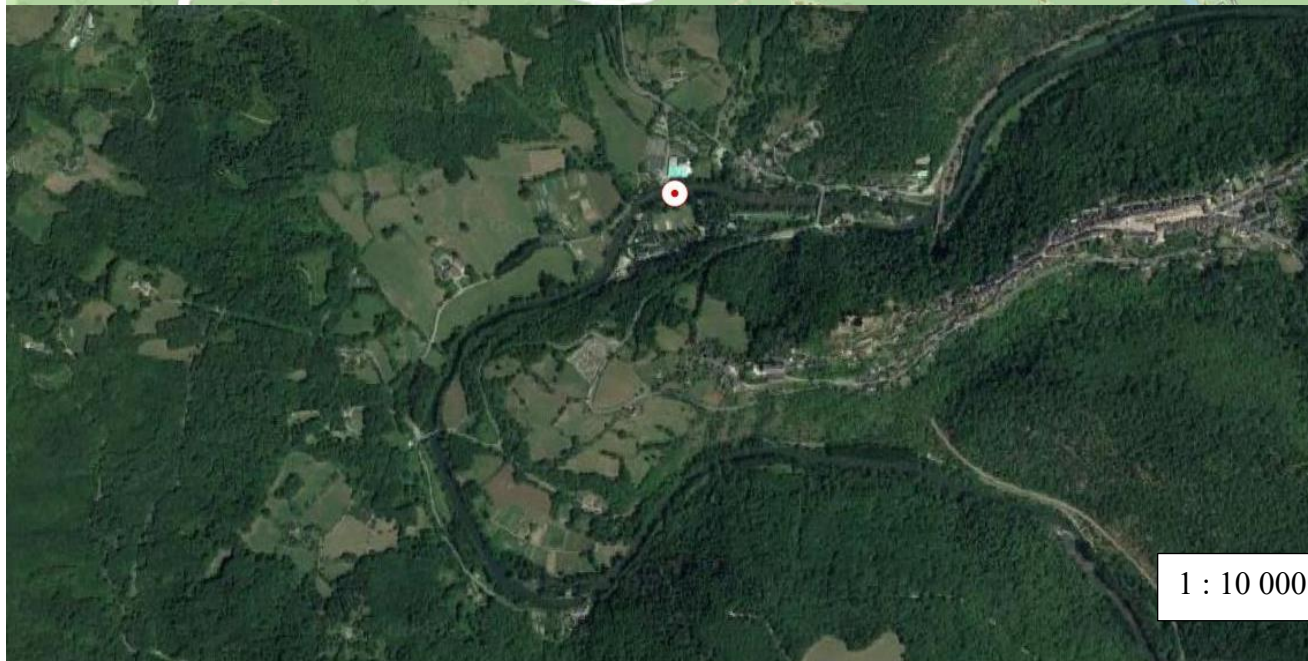
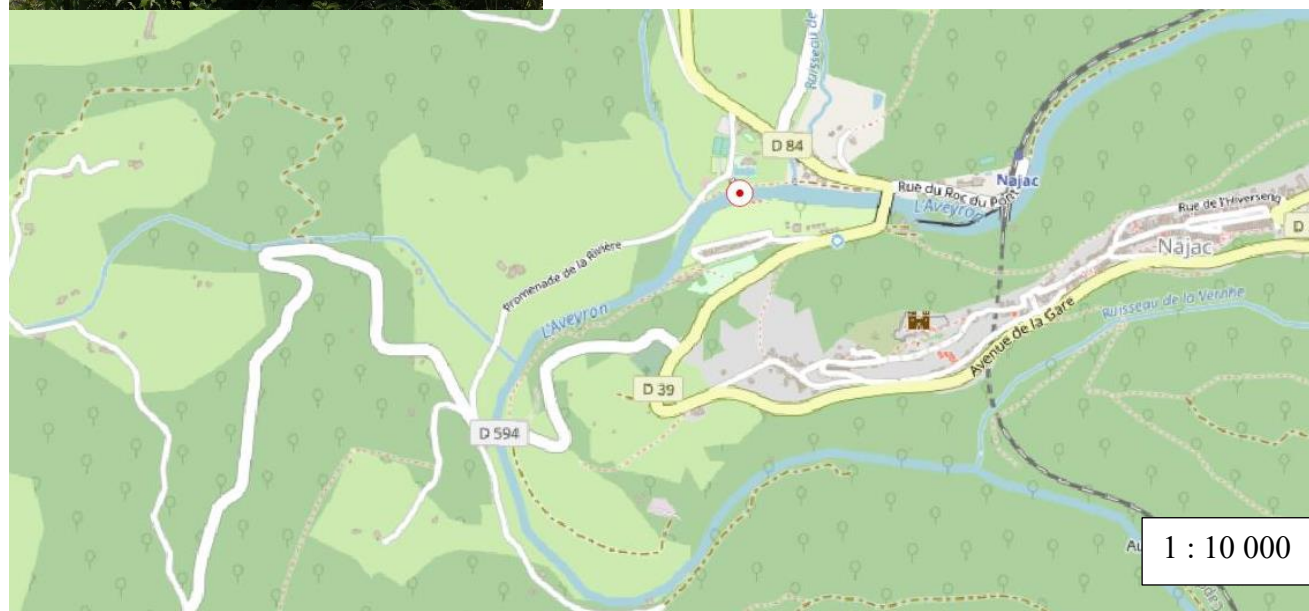


4.4. Najac : L'Aveyron à l'aire de loisirs de Najac

Nom	Commune	X*	Y*
L'Aveyron à l'aire de loisirs de Najac	Najac	617552	6347437



Aucun aménagement à prévoir sur ce site. Les gens se baigneront à leur risques et périls.



5. Modèle de devis

Les prestations sont décomposées en 3 lots. Ces unités sont autonomes : un prestataire peut répondre à 1, 2 ou 3 lots. Les lots peuvent être attribués séparément.

5.1.LOT N°1 : conception graphique et mise en page des visuelles pour les panneaux baignade

	Forfait €	Quantité mini	€ HT	€ TTC
Graphisme et fourniture des fichiers pour impression		1		
TOTAL				

5.2.LOT N°2 : fabrication, impression et fourniture des panneaux baignade

	Forfait €	Quantité mini	€ HT	€ TTC
Fabrication		4		
Impression		4		
Livraison à Rignac		1		
TOTAL				

5.3.LOT N°3 : pose des panneaux baignade

	Forfait €	Quantité mini	€ HT	€ TTC
Pose		4		
Déplacement		1		
TOTAL				